



1. L'EDITORIAL

Le début de l'année 2021 est marqué par la concrétisation d'une extension du SAMSAH.

Pour autant, l'année est marquée pour le SAMSAH et le SAVS par des mouvements de personnels conséquents et par des difficultés de recrutement. Ce dernier point est vraisemblablement lié à la crise sanitaire, à l'obligation vaccinale mais aussi à l'accélération de la réflexion sur les projets personnels des professionnels sur fond d'inégalités salariales entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social notamment.

La fin d'année a été marquée par une embellie dans la mesure où nous avons finalisé des recrutements qui permettent de travailler avec une équipe au complet sur les deux services pour 2022 et déployer effectivement la nouvelle offre de service en santé sur l'ESAT de l'Association de la Ganzau.

2. LES MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVREES

Le SAMSAH 67 et le SAVS 67 sont deux services d'accompagnement en milieu ouvert. Ils s'adressent actuellement à des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, avec ou sans troubles associés, vivant sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le SAVS, créé en 1994, accompagne 20 personnes en situation de handicap et l'équipe est composée de deux travailleurs sociaux et d'une secrétaire, tous à temps partiels.

Le SAMSAH, créé en 2011, accompagne 25 personnes en situation de handicap avec des problématiques de santé. Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire.

Ces 2 équipes délivrent des prestations adaptées en fonction du projet personnalisé de chacun, dans le domaine de la vie quotidienne, de la vie sociale et dans le domaine de la santé pour le SAMSAH. Ces interventions visent à **maintenir** et à **améliorer la qualité de vie** et **l'autonomie des bénéficiaires**.

2.1. L'activité

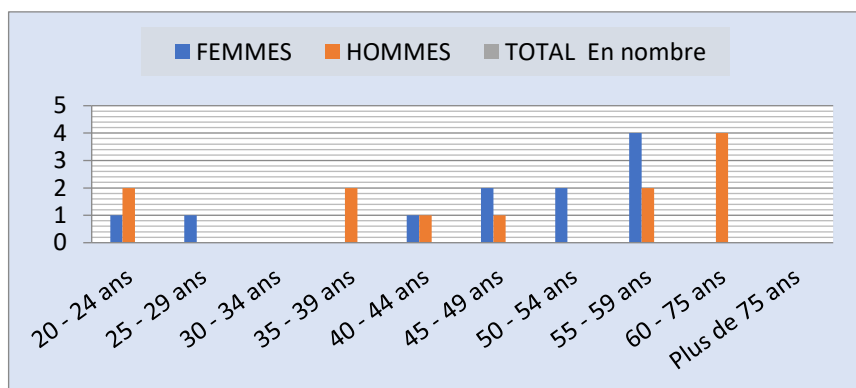
SAMSAH

	2018	2019	2020	2021
AGREMENT	20	20	20	25
NBR DE JOURS D'ACTIVITE	251	249	252	253
JOURNEES / SEANCES PREVISIONNELLES	4960	4980	5040	6097
JOURNEES / SEANCES REALISEES	5 198	5 022	5 074	5 864
ECART	238	42	34	-251
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	104,80%	100,84%	100,67%	96,17%
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES ACCOMPAGNEES DURANT L'ANNEE	26	24	24	28

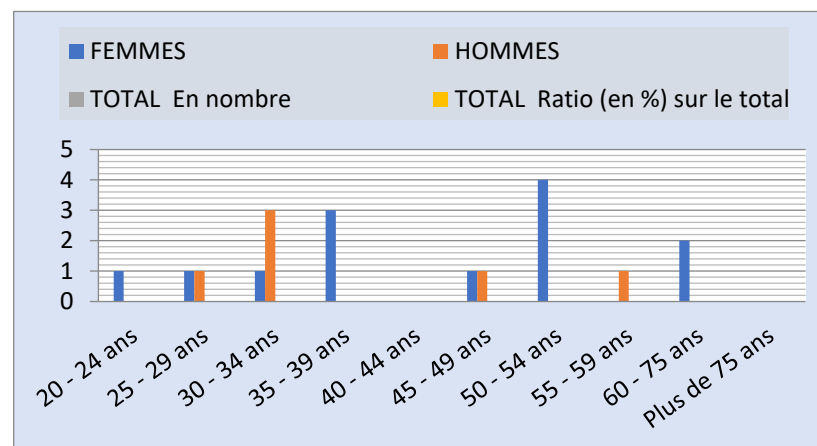
SAVS				
	2018	2019	2020	2021
AGREMENT	20	20	20	20
NBR DE JOURS D'ACTIVITE	251	249	252	253
JOURNEES / SEANCES PREVISIONNELLES	4960	4960	5040	5060
JOURNEES / SEANCES REALISEES	5040	4980	5038	4958
ECART	80	0	-2	-102
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	101,61%	100,40%	99,96%	97,98%
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES ACCOMPAGNEES DURANT L'ANNEE	22	26	22	22

2.2. La répartition de l'effectif par âge et par sexe

SAMSAH



SAVS



Si nos effectifs comptent des bénéficiaires jeunes, nous accompagnons également des personnes âgées de plus de 60 ans pour leur permettre un maintien à domicile dans des conditions de vie dignes en raison de leurs difficultés liées à leur handicap mais aussi à leur vieillissement et d'un terrain clinique parfois complexe.

2.3. Les admissions

Les admissions sur les services ont été principalement réalisées pour des personnes originaires d'autres services de l'ARSEA, facilitant la collaboration et la cohérence des accompagnements en lien avec les besoins des personnes accompagnées et évitant parfois des ruptures de parcours ou une stabilisation de situations souvent fragiles.

SAMSAH

ADMISSIONS - PROVENANCE	NOMBRE	%
ESAT	4	57%
SESSAD	1	14%
SAVS	1	14%
CAAHM	1	14%
TOTAL ADMISSIONS	7	100%

SAVS

ADMISSIONS - PROVENANCE	NOMBRE	%
Milieu Ordinaire	1	50%
ESAT	1	50%
TOTAL ADMISSIONS	2	100%

2.4. Les sorties

Cette année, deux bénéficiaires du SAMSAH ont pu quitter leur domicile et intégrer un hébergement en FAS attendu depuis plusieurs années en raison des difficultés majeures éprouvées à vivre en logement autonome.

Sur le SAVS, un bénéficiaire a été rapidement réorienté vers le SAMSAH en raison de l'aggravation de son tableau clinique. Cela a permis une coordination et un accompagnement optimal vers les soins, qui ont eux-mêmes abouti à une opération cardiaque réussie.

SAMSAH

SORTIES - ORIENTATION	NOMBRE	%
Sorties pour fin d'orientation	1	20%
Sorties pour réorientation en FAS	2	40%
Sorties pour déménagement sur un autre secteur	2	40%
TOTAL SORTIES	5	100%

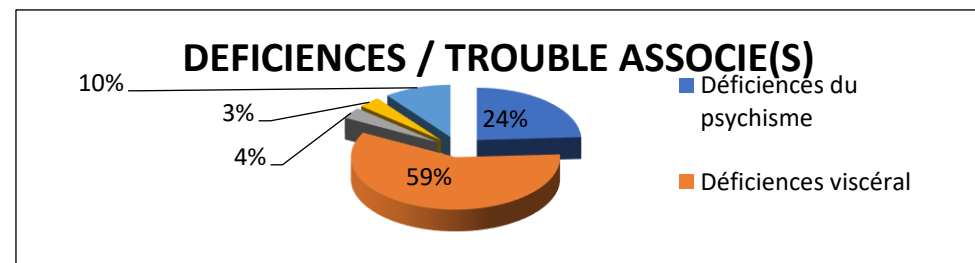
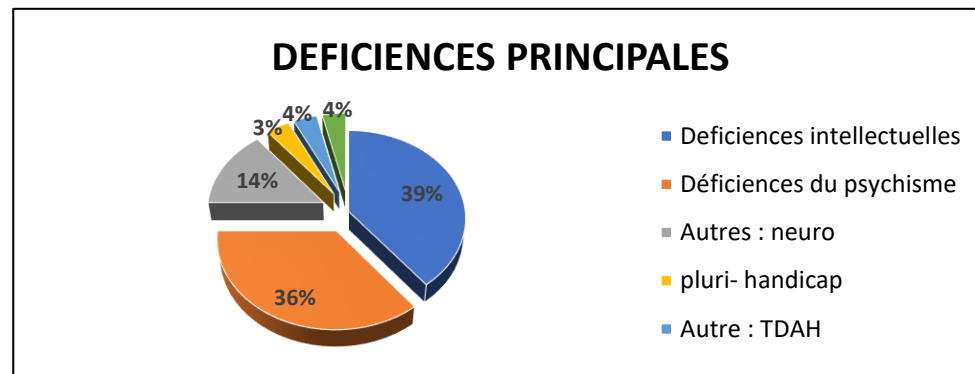
SAVS

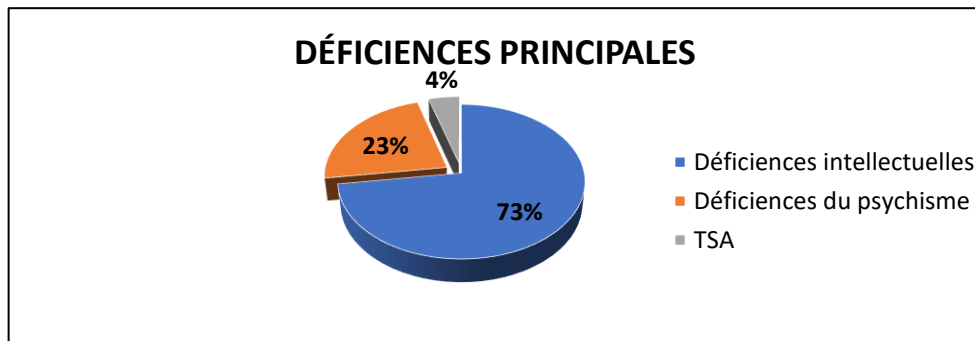
SORTIES - ORIENTATION	NOMBRE	%
Sortie orientation SAMSAH	1	33%
Sortie en milieu ordinaire	1	33%
Sortie par manque d'adhésion	1	33%
TOTAL SORTIES	3	100%

2.5. Les types de handicap

SAMSAH

Sur le SAMSAH, les déficiences principales sont principalement intellectuelles et psychiques. À noter que, parmi les demandes en attente, nous avons des personnes avec des troubles du spectre autistique sans déficience ce qui nécessitera des formations spécifiques pour les professionnels afin d'adapter l'accompagnement. Les bénéficiaires du SAMSAH ont majoritairement des troubles associés avec des pathologies viscérales (hypertension, cancer, diabète, insuffisance rénale, BP CO, AVC) nécessitant une coordination et des accompagnements médicaux importants.





Sur le SAVS, les bénéficiaires ont pour la grande majorité une déficience intellectuelle. À souligner que, cette année les deux entrées sont des personnes dont la déficience principale est psychique et qu'il y a des demandes en attente pour des personnes avec des troubles du spectre autistique.

3. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. La vie des services

L'année 2021 a vu se concrétiser une extension de service à hauteur de 5 places pour le SAMSAH associée à une nouvelle offre de service.

Depuis septembre 2021, avec le recrutement des infirmières, nous avons pu déployer la nouvelle offre de service sur le site de l'ESAT de l'Association de la Ganzau. Elle s'articule autour de la mise en place d'une permanence de coordination des soins, d'accompagnement vers les dispositifs sanitaires et la tenue d'activités de sensibilisation et de prévention santé. Cette plateforme se veut facilitatrice pour les personnes en situation de handicap dans l'accès aux soins.

➤ **La permanence physique sur le site de l'ESAT a lieu une fois par mois :** Les infirmières du SAMSAH proposent aux travailleurs de l'ESAT un temps individuel d'échanges et d'explications adaptées sur leur santé. Elles œuvrent dans de la coordination des soins et aident dans les prises de rendez-vous chez les médecins.

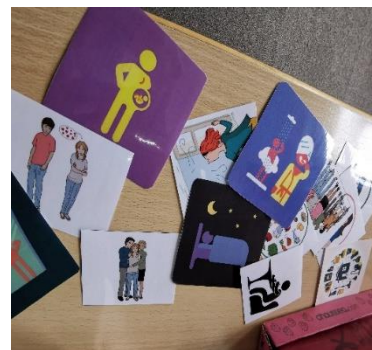
Nous rencontrons en moyenne 5 à 8 personnes sur ce temps pour de la réassurance et de la réorientation. Si la personne en situation de handicap n'est pas en capacité d'autonomie suffisante pour se déplacer aux rendez-vous, le SAMSAH peut proposer un accompagnement ponctuel.

➤ **La permanence téléphonique** a lieu de 13h00 à 15h00 tous les mardis, pour des conseils et orientations en soin ou dans le médico-social pour les familles, bénéficiaires ou professionnels.

➤ **Les actions collectives en prévention santé** ont lieu une fois par trimestre sur le site de l'ESAT.

Nous proposons des actions collectives de prévention santé aux bénéficiaires de l'ESAT une fois par trimestre avec divers ateliers pendant lesquels des thèmes aussi variés que l'hygiène bucco-dentaire, la sexualité ou la prévention sont traités. Les thèmes sont définis au gré de l'évaluation des besoins menée lors des permanences. Les supports utilisés sont adaptés selon les compétences et capacités des bénéficiaires.

Nous avons débuté ces interventions par une action collective en abordant de manière ludique la santé dans son sens le plus large, en intégrant tous les déterminants de la santé avec **des outils adaptés**. Cette première action a permis de connaître les attentes et les besoins des travailleurs afin d'élaborer un fil conducteur pour les prochaines actions. Des thèmes comme la question des médicaments, de la sexualité, des émotions, de l'hygiène, de l'alimentation sont apparus à développer pour les prochaines actions de prévention.



Dans un second temps, ces actions vont être déployées sur l'accueil de jour du CAAHM et en faire bénéficier également les bénéficiaires du SAVS.

3.2. Le travail avec les familles

En 2021, nous avons poursuivi notre travail avec les familles pour permettre la réalisation du projet de vie de chaque bénéficiaire.

Les actions phare sont de proposer du répit aux familles notamment à celles qui cohabitent avec le bénéficiaire ou dont les interventions sont importantes.

Dans le cadre des missions du SAVS et du SAMSAH, ce répit s'articule sur plusieurs axes : informer, proposer des vacances / des loisirs aux bénéficiaires et être le relais et/ou soutien à domicile ou à l'extérieur.

Sur le SAMSAH, nous sommes également intervenus cette année auprès d'une famille pour les informer sur la maladie mentale de leur fils et pour en expliquer les conséquences sur le quotidien car la famille rencontrait des difficultés de compréhension de la maladie et de son comportement. L'une des infirmières est intervenue avec le médecin pour expliquer à l'aide d'un support les conséquences de la maladie, permettant ainsi de réduire les conflits familiaux.

Sur le SAMSAH, nous avons également pu prendre le relais de familles pour les accompagnements médicaux quand les pathologies se complexifient et quand les familles en expriment le besoin. Nous avons ainsi accompagné un de nos bénéficiaires atteint d'une lourde maladie et coordonné ses soins avec l'ICANS afin qu'il bénéficie d'une prise en charge adaptée. Pour une autre bénéficiaire, diagnostiquée d'une maladie chronique, nous avons pris le relais de la mère dans les accompagnements vers des soins spécialisés et également vers des soins courants, pour intervenir objectivement et faire état de tiers dans une relation fusionnelle entre la mère et la fille.

Sur le SAVS, les professionnels sont intervenus en informant les familles des dispositifs existants, notamment pour prendre le relais dans la gestion financière. Une rencontre a été organisée avec un service tutélaire pour permettre à une famille d'adhérer à la mise en place de la curatelle et proposer une forme de répit dans le domaine de la gestion financière.

3.3. Focus sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion

L'isolement des bénéficiaires du SAMSAH et du SAVS a été accentué par la crise sanitaire de la COVID 19. Nous avons ainsi privilégié les temps individuels aux temps collectifs qui n'ont pas pu se réaliser sur les services. Les conséquences pour certains bénéficiaires, notamment pour les personnes présentant des troubles anxieux, sont la perte de certains acquis en terme de mobilisation vers le droit commun et l'impossibilité de réaliser certains projets personnalisés dont le but était d'accéder à plus d'autonomie.

Les actions collectives et les sorties annuelles sur ces services permettent des temps d'échange collectifs et représentent dans leur quotidien, pour certains, l'unique temps en groupe leur permettant de s'ouvrir aux autres, d'adopter des comportements adaptés et de pouvoir les rassurer sur leur capacité à intégrer d'autres groupes de personnes.

Pour beaucoup, ces temps ont manqué et afin de rompre avec l'isolement psychosocial et de réapprendre à se mobiliser avant d'imaginer d'autres lieux, il sera rapidement nécessaire de remettre ces temps sur l'année 2022.

Les missions-mêmes du SAVS et du SAMSAH s'orientent principalement vers l'accès aux droits des bénéficiaires, les services sont ainsi facilitateurs dans domaine de l'inclusion selon les projets de vie et la capacité de chacun.

3.4. Focus sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination du parcours du bénéficiaire

Dans le domaine de la coordination, le SAMSAH et le SAVS co-construisent, avec la personne, des réponses individualisées selon les besoins et les attentes des bénéficiaires dans les différents domaines de la vie sociale, de la santé et de la vie quotidienne. Le travail de coordination fait partie intégrante des missions du SAMSAH et du SAVS.

Au SAMSAH, avec le renforcement de l'équipe en cette fin d'année 2021, nous avons réorganisé les actions de coordination afin de ne pas perdre d'informations et d'avoir une répartition équitable, notamment pour le lien avec les partenaires et dans les actions à réaliser pour le projet personnalisé. Pour chaque bénéficiaire du service, un coordinateur médical, social et de vie quotidienne a été désigné.

3.5. Focus sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat

Le SAMSAH et le SAVS ont des missions de coordination impliquant une collaboration importante avec les partenaires médicaux et sociaux.

Nous avons ainsi continué de faire vivre les partenariats avec les mandataires judiciaires, les auxiliaires de vie, les prestataires à domiciles, les accueils temporaires, les ESAT, les infirmières libérales et les médecins.

Nous avons renforcé notre partenariat avec l'ESAT de l'Association en déployant des permanences et des actions de prévention santé. Ces interventions nécessitent également une mobilisation des professionnels de l'ESAT afin de soutenir la mobilisation des travailleurs vers ces actions, notamment en terme de repérage des besoins en soins. Ce partenariat fluide et existant depuis plusieurs années pour les bénéficiaires travaillant à l'ESAT et ayant aussi une orientation SAMSAH et/ou SAVS permet de capitaliser les complémentarités des compétences et ainsi de proposer un parcours global à la personne.

Un partenariat s'est également initié avec l'équipe de la plateforme MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aides et de soin à domicile) et la PRAG (Plateforme Territoriale d'Appui - Alsace) pour faciliter la réorientation de personnes sans suivi SAMSAH- SAVS mais repérées dans le cadre des permanences santé de l'ESAT comme nécessitant un accompagnement dédié à l'aube de leurs 60 ans.

Nous avons également travaillé en partenariat avec le CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) où nous avons accompagné un bénéficiaire du SAVS pour un suivi tabacologique et un bénéficiaire du SAMSAH pour un sevrage alcoolique.

Durant l'année, nous avons également été obligé de faire appel à l'équipe mobile de soins palliatifs pour deux bénéficiaires du SAMSAH atteintes de cancer. Ce travail de partenariat est un appui supplémentaire pour le service. En effet, il permet d'affiner l'évaluation des besoins selon l'évolution du tableau clinique spécifique et de mettre en place un étayage adapté supplémentaire à domicile lorsque cela est nécessaire en fonction de l'évolution de ce tableau clinique.

Les partenariats développés cette année permettent un accompagnement optimal et adapté aux besoins des bénéficiaires des services.

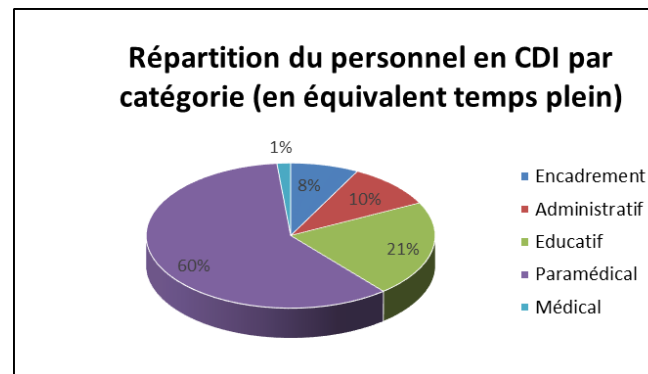
4. LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

L'automne 2021 a marqué le démarrage du travail de réflexion et de réactualisation du projet de service pour le SAMSAH et le SAVS dont l'aboutissement sera un document unique pour les deux services dont les missions d'accès aux droits sont communes. L'animation des groupes de travail est confiée au CREAL conformément au choix associatif d'accompagner les services dans la démarche. L'ensemble des membres de l'équipe, dont ses nouveaux membres, sont ainsi mobilisés de façon dynamique avec des bases communes de réflexion qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration de nos prestations selon les évolutions des besoins et les orientations à venir.

5. LES RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2021

Cette année 2021 est marquée pour le SAVS et le SAMSAH, par des mouvements de personnels importants. L'extension du SAMSAH en février 2021, nous a permis d'ouvrir au recrutement des temps partiels supplémentaires sur les postes d'aide-soignant, de secrétaire médicale et d'éducateur spécialisé et d'un temps plein sur le poste d'infirmier. Sur les douze mois que compte l'année, dix mois se sont écoulés sans aucun poste infirmier suite aux difficultés de recrutement sur ce poste, ouvert dans le cadre d'un remplacement d'arrêt maladie long et de création de poste.

La grande capacité d'adaptation des membres de l'équipe en poste à ce moment-là est à souligner. Sur toute la période sans poste infirmier, ils se sont mobilisés pour



maintenir une qualité des accompagnements vers les soins. L'arrivée sur le service de deux infirmières en août 2021 a été un soulagement pour les membres de l'équipe et a permis de gagner en qualité d'accompagnement, notamment pour les bénéficiaires avec des tableaux cliniques particulièrement lourds.

Un temps partiel de travailleur social sur le SAVS a également été remplacé suite à la démission de la professionnelle en poste depuis deux ans.

Les changements consécutifs sur le poste au fil de l'année nous ont permis de repenser le poste pour proposer un temps plein à cheval sur le SAMSAH et le SAVS en miroir d'un autre poste de travailleur social pour gagner en cohérence sur les deux services et rendre un poste difficile à pourvoir plus attractif.

A l'automne, le poste de psychologue a fait l'objet d'un recrutement suite au changement de cap de la titulaire sur le poste depuis 10 ans. La professionnelle avait su tisser un lien de confiance avec des bénéficiaires aux tableaux atypiques pour qui le changement est compliqué mobilisant ainsi les autres membres sur certains sujets. Son successeur a rapidement pris la mesure des enjeux du poste.

La Covid-19 a eu un impact certain sur le service avec de nombreux arrêts maladie dont celui de la cadre du service sur plusieurs semaines ou d'absences pour enfants malades / classe fermées.

SAMSAH

CDI

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2019	2020	2021
4,50	4,50	7,05

SAVS

CDI

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2019	2020	2021
1,55	1,55	1,05

À noter que le poste de travailleur social à temps partiel sorti des effectifs en septembre 2021 sur le service n'a pas été remplacé immédiatement. L'éducateur spécialisé et le cadre intermédiaire se mobilisant pour maintenir la qualité des prestations pour les 20 bénéficiaires du service avec l'intervention ponctuelle de professionnelles du SAMSAH.

5.1. La formation

Même si certaines des formations ont dû être annulées en raison de la crise sanitaire, nous avons pu suivre une formation collective au SAMSAH-SAVS : « Les addictions : quel accompagnement pluridisciplinaire ? » animé par le CSAPA du service d'addictologie des HUS. Cette formation a permis de définir l'addiction, les dépendances et quels sont d'identifier les leviers pour amener vers les soins certains bénéficiaires de nos services.

Les infirmières du SAMSAH ont participé en fin d'année au colloque de l'EPSAN : « Soins somatiques et public spécifique » où ont été notamment présentés les dispositifs d'Handiconet et santé BD qui ont été développés sur utilisés par le SAMSAH avec la mise en place des permanences santé à l'ESAT.

6. CONCLUSION

Si l'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire et des difficultés à pourvoir des postes, elle a davantage été marquée par l'extension du SAMSAH de 5 places et le déploiement d'une nouvelle offre de service associée aux moyens humains indexés

à l'extension. Cette nouvelle modalité de travail renforce la dynamique de proposer un parcours global aux usagers de l'association en décloisonnant notre offre de service mais aussi en décloisonnant nos modalités de travail entre les services SAMSAH et SAVS pour capitaliser les compétences respectives des professionnels de chaque service. S'il est vrai que l'accompagnement vers les soins devrait être à la marge sur le SAVS, l'évolution ou plutôt l'involution des publics nécessite d'ouvrir les interventions ponctuellement pour affiner l'évaluation des besoins avant un éventuel transfert sur le SAMSAH.

Le travail sur le projet des services initié en 2021 offre la possibilité de repenser nos pratiques en capitalisant les bonnes pratiques et en interrogeant nos difficultés à l'aune des politiques publiques.

L'un des enjeux majeurs pour l'année 2022 pour les services sera de réussir leur déménagement vers de nouveaux locaux, mais aussi de déployer un dossier unique numérique de l'utilisateur en raison de la nécessité de rendre notre traçabilité plus performante, pour véritablement optimiser notre communication interne et sécuriser les données notamment médicales.

La question du renforcement de certaines compétences sur le SAVS est aussi un sujet ouvert car l'absence de professionnels paramédicaux / psychologue sur ce service limite la qualité des accompagnements notamment des bénéficiaires pour qui des marqueurs du vieillissement apparaissent ou ceux faisant état de TSA.